

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-334

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à relever de 5 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 163 "Jeunesse et vie associative" de la mission "Sport, jeunesse et vie associative" afin d'accorder une hausse de crédits au fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Le FDVA est un fonds destiné à accompagner le secteur associatif, aux plans national et local. En

cette période de crise sanitaire, et compte tenu de la crise économique et sociale à venir il est indispensable de renforcer le soutien et le développement du tissu associatif de notre pays.

Cette hausse des crédits de l'action 1 "Développement de la vie associative" du programme 163 est financée par un prélèvement dans l'action 1 "Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques" du programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024".

Par conséquent il importe de :

- augmenter de 5 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 1 "Développement de la vie associative" du programme 163 ;
- diminuer de 5 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 1 "Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques" du programme 350 " Jeux olympiques et paralympiques de 2024".